

Commune de Donzenac

Séance du Conseil Municipal du 25 juillet 2016

La séance est ouverte à 20h30 - Secrétaire de séance : P. Lavaux
Absents excusés : B. Lacoste, S. Blancher, D. Momot, M. Reliat, T. Constanty, V. Bédrune
Pouvoirs de B. Lacoste à Y. Laporte et de D. Momot à A. Conjat

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 03 juin 2016.

Rappel des modalités de fonctionnement du Conseil Municipal avant mise en ligne vidéo et audio des séances

M. le Maire donne la parole à F. Sicard qui procède au rappel des principales règles de fonctionnement du Conseil Municipal (règlement intérieur, enregistrement des séances, rédaction et publication des comptes-rendus...).

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Mis en place en 2012 et doté d'une enveloppe de 1 milliard d'euros, le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La communauté d'agglomération du bassin de Brive et ses 48 communes membres doivent y contribuer à hauteur de 522 753 € (montant calculé en fonction du potentiel fiscal de chaque collectivité), soit 158 290 € pour la CABB et 364 463 pour ses membres (répartition de droit commun). Par délibération du 27 juin dernier, la CABB a opté pour une répartition « dérogatoire libre », à savoir 253 112 € pour la CABB et 269 641 € pour ses membres, ramenant la contribution de la commune de Donzenac de 7 321 € à 5 490 €. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la proposition de la CABB sur le mode de répartition « dérogatoire libre » du FPIC 2016.

Ajustements budgétaires (DM n° 2 au budget communal)

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les ajustements budgétaires tels que lui ont été présentés.

Conventionnement avec la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Corrèze

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide la signature d'une convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Corrèze.

Plan communal de sauvegarde

M. le Maire donne connaissance de l'actualisation annuelle du plan communal de sauvegarde et présente les procédures à mettre en œuvre en cas d'urgence. Il précise que ce document fixe un cadre général d'intervention et qu'il convient de l'adapter à chaque situation particulière. Il indique également que la bonne mise en œuvre de ce plan relève de la responsabilité des conseillers municipaux de proximité qui doivent faire preuve de la plus grande vigilance, être présents sur le terrain si besoin, et rendre compte de la situation au Maire et à l'adjoint de permanence afin de décider des mesures les plus adaptées.

Aménagements du Pont de l'Hôpital

M. le Maire informe le Conseil de l'obtention d'une subvention d'un montant de 102 967 € au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour les travaux d'accessibilité et de sécurisation des cheminements piétonniers du secteur du Pont de l'Hôpital (EHPAD, gendarmerie, lotissements, supermarché, camping et parc des sports).

Self du restaurant scolaire

M. le Maire indique qu'il a été expérimenté cette année la mise en place d'un self au restaurant scolaire. Le bilan est très positif. Les enfants attendent moins et participent au service en débarrassant et en triant leurs déchets. Dès lors, il propose au Conseil d'équiper le restaurant scolaire en conséquence (distributeur de plateaux, couverts, pain, verres ; vitrine réfrigérée ; bain-marie...). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des équipements susvisés.

Tarifs camping

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la grille tarifaire REVEA pour 2017 (sans augmentation) et décide de reconduire les tarifs hors saison de location des chalets pour la période 2016/2017.

Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE)

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte d'adhérer à la compétence « infrastructures de recharge des véhicules électriques » de la FDEE 19 à compter du 1^{er} janvier 2017.

Questions diverses

Village Etape

M. le Maire donne lecture du mail de Mme M. Beaudouin, conseillère municipale de la ville de Dinard, qui a séjourné à Donzenac au cours du mois de juin. Elle adresse ses sincères félicitations aux agents du camping, à la commune, à ses commerçants et à ses restaurateurs pour la qualité du cadre de vie, de l'accueil et du service proposé.

La Poste

M. le Maire donne lecture du rapport formalisé établi par La Poste concernant le bureau de Donzenac. Ce rapport met en avant une diminution du taux d'activité de la structure et annonce une réduction de l'amplitude d'ouverture du bureau de 4h30 à compter du 1^{er} trimestre 2017 (nouveaux horaires : 9h30/12h - 14h/16h30 du lundi au vendredi ; fermeture le samedi matin). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, tient à exprimer son incompréhension la plus totale face à cette réduction, en particulier au regard de la fermeture le samedi matin qui est le jour le plus fréquenté.

Subventions

M. le Maire fait le point sur les subventions obtenues par la commune.

Abandon d'indemnité de fonction

M. le Maire donne lecture de la lettre de Mme M. Reliat par laquelle elle renonce à son indemnité de fonction de conseillère municipale.

Politique de proximité

M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Donzenac, le 25 juillet 2016

Le Secrétaire de séance
Philippe Lavaux

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,